

Avis de la Cour des comptes sur le projet de loi concernant le budget de l'Etat 2021

*Luxembourg, le 23 novembre 2020*

En date du 23 novembre 2020, la Cour des comptes a soumis à la Chambre des députés son avis sur le projet de loi 7666 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021 ainsi que sur le projet de loi 7667 relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2020-2024.

C'est dans un contexte économique particulièrement incertain que le projet de budget pour l'exercice 2021 a été élaboré et finalement présenté en date du 14 octobre 2020 à la Chambre des députés. Il importe de souligner que les projections macroéconomiques actuelles et à venir sont sujettes à une grande incertitude et pourront vite basculer dans les deux sens, à savoir tendre vers un scénario plus défavorable ou, a contrario, pencher vers un scénario plus optimiste.

Le présent avis de la Cour des comptes contient une analyse générale de la situation financière de l'Etat et des éléments clés du projet de budget des recettes et des dépenses ainsi que de la dette publique. Cet avis comporte également une série de réflexions au sujet des défis de l'après-crise qui se profilent à l'horizon et qui pèsent sur l'actuelle reprise économique et exerceront une pression de plus en plus forte sur les finances publiques.

Il en résulte entre autres que la dette publique pourrait augmenter de manière significative dans les prochaines années, ce qui serait de nature à restreindre la marge de manœuvre budgétaire. Par conséquent, eu égard à l'impact financier de la crise actuelle liée à la pandémie du COVID-19 et, a fortiori, de celui des crises qui se dressent à l'horizon, et face à la pression que le changement climatique exercera sur les finances publiques, il serait utile que les autorités mènent une profonde réflexion sur la voie qui devra être tracée en ce qui concerne l'évolution de la dette publique.

Bien que le niveau d'endettement du Luxembourg soit encore largement en-dessous de la moyenne des pays de l'UE et, de surcroît, en-dessous du seuil de 60% fixé dans les normes européennes, rien ne garantit que cette limite ne soit pas dépassée dans un avenir plus ou moins proche, à moins que les autorités ne parviennent à inverser cette tendance.

Selon la Cour, il est impératif que le plan de relance qui suivra cette crise ne se limite pas à refinancer un modèle économique porteur d'iniquités et d'inégalités. L'action publique devra se détacher de l'approche court-termiste inculquée par le PIB et profiter de cette relance pour accélérer la transition vers une économie plus soutenable et plus inclusive en s'appuyant notamment sur une fiscalité verte susceptible d'infléchir les comportements et de réduire la pression exercée sur les finances publiques.

Dans ce contexte, la Cour se demande si les mesures actuelles de la performance économique ne devraient pas être complétées par des instruments susceptibles de prendre en compte le bien-être social ainsi que le développement durable économique, écologique et social.

Par ailleurs, à l'instar du „Wissenschaftlicher Beirat der Bundesregierung Globale Umweltveränderungen (WBGU)“, le Luxembourg pourrait également se doter d'un conseil scientifique interdisciplinaire qui consulterait en toute indépendance le gouvernement pour orienter sa politique économique et sociale et pour concevoir une infrastructure statistique reposant sur des indicateurs de bien-être et de soutenabilité adaptés aux caractéristiques du pays.

L'avis de la Cour est téléchargeable sur Internet sous l'adresse : [www.cour-des-comptes.lu](http://www.cour-des-comptes.lu).

---

La Cour des comptes est dirigée par un collège composé de cinq membres, à savoir :

Marc Gengler, Président  
Patrick Graffé, Vice-président  
Tom Heintz, Georges Ramos et Marie-Jeanne Conter, Conseillers.

Contact avec les médias :  
Marc Gengler, Président  
Tél. : 47 44 56 – 251  
[marc.gengler@cc.etat.lu](mailto:marc.gengler@cc.etat.lu)